



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, Gatineau, le mercredi 16 septembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Mathieu Bélanger, Jocelyn Blondin, Jean Boileau, Audrey Bureau, Daniel Champagne, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Marc Phaneuf.

CE-2020-559

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 23 JUIN, 8 ET 22 JUILLET ET 19 AOÛT 2020 AINSI QUE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 23 juin, 8 et 22 juillet et 19 août 2020 ainsi que de la séance spéciale tenue le 7 juillet 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-560

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DOLLARD-DES ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Dollard-Des Ormeaux, dossier RS-20-102, comme illustré au plan numéro CRO-20-201 du 26 août 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dollard-Des Ormeaux	Est	D'un point situé à 58 m au sud de la rue Élisabeth-Bruyère, sur une distance de 9 m vers le sud	En tout temps Excepté pour livraison

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-201 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-561 **SOUSSION 2020 SP 190 - MAISON DE LA CULTURE - AMÉNAGEMENT DE TOILETTES - PROJET 17-2025 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme B.D. Systèmes Intérieurs inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour les travaux d'aménagement de toilettes mixtes à la Maison de la culture de Gatineau, pour un montant total de 169 476 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
11-20001-006-94751	43 933,00 \$	Travaux correctifs - Projet EE-03-00417-2025 - Aménagement de toilettes mixtes - Maison de la culture
18-19005-002-94752	30 000,00 \$	Accessibilité universelle (slv-13-001)17-2025 - Aménagement de toilettes mixtes – Maison de la culture
06-30795-005-94753	80 821,16 \$	Travaux d'accessibilité universelle édifices - 17-2025 - Aménagement toilettes mixtes – Maison de la culture
04-13493	7 370,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 351,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-562 **CESSION DE CONTRATS - 2018 SP 255 - NOUVEAUX TROTTOIRS EN MILIEU BÂTI 2018, DES RUES DE LA BAIE, DE BONAVENTURE ET MOREAU – 2019 SP 124 - STABILISATION DE TALUS - 2019 SP 142 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET 2019 SP 426 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2020 - GROUPE B - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE TOURAINE, DE POINTE-GATINEAU ET DE BUCKINGHAM - AUDREY BUREAU, ISABELLE N. MIRON, NATHALIE LEMIEUX, MYRIAM NADEAU ET MARTIN LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2020-214 du 8 avril 2020, CE-2019-565 du 21 août 2019, CE-2019-711 du 16 octobre 2019 et CE-2020-224 du 15 avril 2020 a adjugé des contrats pour les travaux ci-haut mentionnés à la firme Construction Edelweiss inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Edelweiss inc. a signifié à la Ville qu'elle et ses affiliés (vendeurs) ont conclu une transaction aux termes de laquelle les vendeurs cèdent aux acheteurs (Eurovia Québec Constructions inc.) la quasi-totalité de leurs actifs incluant notamment la cession des contrats en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession des contrats de la firme Construction Edelweiss inc. à la firme Eurovia Québec Constructions inc., pour les contrats dans le cadre des projets ci-haut mentionnés sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour un montant total approximatif de 4 145 474,56 \$ incluant les taxes.

Adoptée

CE-2020-563

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - CIMA+, S.E.N.C. - PROJET DE RÉFECTION DU VIEUX-AYLMER - CHEMIN EARDLEY ET RUE JUBILEE - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-379 du 18 mai 2016, adjugeait un contrat pour la fourniture de services professionnels à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee, pour un montant total approximatif de 227 650,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-200 du 10 avril 2019, autorisait à la firme CIMA+, s.e.n.c., un ajustement de coût pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 35 621,56 \$ incluant les taxes, pour le projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 263 272,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 163675 a déjà été approuvée pour un montant de 12 842,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 29 619,86 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance pour le projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 163675 d'un montant de 12 842,13 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 29 619,86 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 42 461,99 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 305 734,05 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
18-15006-030-94754	27 046,88 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc et égouts 15-3053 - Aqueduc chemin Eardley
04-13493	1 288,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 284,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-564

RENOUVELLEMENT DU BAIL - VIDÉOTRON LTÉE - LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 115, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de l'immeuble situé au 115, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée (autrefois connu sous le nom de Vidéotron S.E.N.C.) occupe un local commercial situé au sous-sol de l'immeuble du 115, rue Principale depuis 1997, que le bail est venu à échéance le 30 juin 2020 et que les parties désirent le renouveler pour un an;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la présente résolution, incluant le Service des biens immobiliers, le Service des infrastructures ainsi que le centre de services d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le renouvellement du bail au locataire Vidéotron Ltée, du local commercial situé au sous-sol de l'immeuble du 115, rue Principale, d'une superficie locative de 43,92 m², à des fins d'opération d'un réseau de câblodistribution, pour un an à compter du 1^{er} juillet 2020 pour un nouveau loyer mensuel de 693 \$ plus les taxes applicables et sans option de renouvellement. À ce loyer, des frais mensuels de 150 \$ pour l'électricité et des frais mensuels d'exploitation de 196,14 \$ doivent être rajoutés. Toutes les autres clauses et conditions du bail existant en date du 6 octobre 2015, renouvelé par les présentes, continuent de s'appliquer et demeurent en vigueur;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de ce renouvellement de bail, en s'assurant du respect des termes et conditions de ce dernier qui est annexé au présent projet de résolution;
- autorise les Services juridiques de la Ville de Gatineau et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution, suite à l'avis de défaut ou à une récidive;

- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2020-565

SOUSSION 2020 SP 281 - LOCATION DE CAMIONS AUTOPOMPES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Camions Hélie (2003) inc. 705, boulevard Joseph-Arthur, Joliette, Québec, J6E 8T4, pour la location de deux camions autopompes pour une période de 12 mois, pour un montant total approximatif de 174 302,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 août 2020, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-566

SOUSSION 2020 SP 207 - PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme MétéoGlobale inc., 8300, rue Marconi, Anjou, Québec, H1J 1B2, pour les services de prévisions météorologiques utilisés pour la coordination des services de déneigement de la Ville et le déclenchement des situations de veilles et d'alertes, incluant l'option de location de trois stations météorologiques, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 99 193,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 30 juin 2020, et ce, étant la plus basse soumission conforme reçue ayant satisfait au banc d'essai.

De plus, ce comité retient le taux horaire soumis pour du développement additionnel sur la plateforme web.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2020 avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune. Si la Ville se prévaut des périodes de prolongation, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2025 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-30111-411-94755	7 610,11 \$	Administration - Réalignement stratégique - Travaux publics - Services professionnels et génie
04-13493	4 313,70 \$	TPS à recevoir - Ristournes
04-13593	4 302,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	82 966,80 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-567 **SOUMISSION 2020 SP 172 - FOURNITURE D'UN CAMION 3/4 TONNE, 4X4, AVEC BOÎTE DE SERVICE ET GRUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford, 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture d'un camion ¾ tonne, 4x4, avec boîte de service et grue pour un montant total de 98 700,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2020, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-19010-001-94756	48 098,33 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie – Travaux publics - Camion 3/4 tonne
18-19013-060-94757	42 027,91 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machinerie - Camion ¾ tonne
04-13493	4 292,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 281,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-568 **SOUMISSION 2020 SP 216 - FOURNITURE DE CAMIONS CHÂSSIS-CABINE 4X4 AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford, 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de camions châssis-cabine 4x4 avec équipements, pour un montant total de 204 500,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2020, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30836-009-94758	93 367,88 \$	Remplacement véhicules et machinerie – Travaux publics, Service de police, autres camions - 1t 310ra240
06-30836-010-94759	93 367,88 \$	Remplacement véhicules et machinerie – Travaux publics, Service de police, autres camion - 1t 310rc231
04-13493	8 893,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 871,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-569

SOUSSION 2020 SP 224 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'AMÉNAGEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS SELON DES BESOINS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Distribution Maranda inc., 880, 2^e Rang, Acton Vale, Québec, J0H 1A0, pour la fourniture et l'installation d'aménagements et d'équipements selon les besoins sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 271 067,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 juin 2020, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés et jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-570

MODIFICATION - SOUSSION 2020 SP 208 - FOURNITURE D'UN SITE DE DISPOSITION DE TERRE D'EXCAVATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-474 du 8 juillet 2020, octroyait un contrat à la firme Lafarge Canada inc., pour un montant total approximatif de 189 708,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2020 la firme Lafarge Canada inc. informait la Ville qu'il entendait résilier son contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2020 la Ville a obtenu la confirmation de la firme Sablière Vanier qu'elle accepte de réaliser les travaux au prix soumis lors du dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2020 la Ville a mis en demeure la firme Lafarge Canada inc. de nous confirmer par écrit dans les 48 heures qu'elle honorera le contrat intervenu avec la Ville de Gatineau découlant de l'appel d'offres 2020 SP 208 et accueillera tous les sols qui seront acheminés à son site sans égard aux matières qu'ils pourraient contenir. À défaut de quoi, la firme sera tenue responsable de tout dommage découlant du non-respect de ses obligations et que la Ville de Gatineau se réserve tous les recours appropriés afin d'assurer le respect de ses droits;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2020, Lafarge Canada inc. a confirmé sa résiliation du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2020 la Ville a pris acte du refus de Lafarge Canada inc. d'honorer le contrat intervenu avec la Ville de Gatineau suite à l'appel d'offres 2020 SP 208 et aviser que la Ville se réserve tous recours appropriés pour palier au préjudice subi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la résiliation du contrat en provenance de la firme Lafarge Canada inc., et adjuge un contrat à la firme 6770398 Canada inc. / Sablière Vanier 1181, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3N6, pour la fourniture d'un site de disposition de terre d'excavation pour la section 1 – Secteur ouest pour une période de deux ans au montant approximatif de 336 301,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission reçue le 18 juin 2020.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTES	DESCRIPTIONS
02-41310-444	Réseau d'aqueduc – Transport - Enfouissement
02-41510-444	Réseau d'égout – Transport - Enfouissement
18-20017-001	Programme de reprofilage de fossés

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-571

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-29 POUR UN MONTANT TOTAL DE 525 654,73 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 JUILLET 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-29 d'un montant de 525 654,73 \$ pour la période du 23 au 29 juillet 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-572

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-30 POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 847 399,53 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 JUILLET AU 12 AOÛT 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-30 d'un montant de 2 847 399,53 \$ pour la période du 30 juillet au 12 août 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-573

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 28 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES 31

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 28, de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, de la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	21 348,28 \$	10 au 14 août 2020
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	490 931,39 \$	10 au 14 août 2020
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	1 328,90 \$	10 au 14 août 2020
Liste des embauches numéro 31	Embauche du personnel temporaire	659 556,72 \$	2 au 6 août 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-574

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-31 POUR UN MONTANT TOTAL DE 336 529,04 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 AOÛT 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-31 d'un montant total de 336 529,04 \$ pour la période du 13 au 19 août 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-575

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-32 POUR UN MONTANT TOTAL DE 141 423,25 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 AOÛT 2020**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-32 d'un montant de 141 423,25 \$ pour la période du 20 au 26 août 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-576

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES 32**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32 ainsi de la liste des réquisitions numéro 32 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	13 617,38 \$	17 au 21 août 2020
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	489 652,97 \$	17 au 21 août 2020
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	6 001,52 \$	17 au 21 août 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-577

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES 33**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, de la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que de la liste des embauches numéro 33 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	18 046,26 \$	24 au 28 août 2020
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	560 936,31 \$	24 au 28 août 2020
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	3502,60 \$	24 au 28 août 2020
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	472 687,82 \$	16 au 22 août 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-578

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-33 POUR UN MONTANT TOTAL DE 552 903,69 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-33 d'un montant de 552 903,69 \$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-579

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES POUR LA MODIFICATION DU LOGICIEL DE TAXATION FONCIÈRE MUNICIPALE DE LA VILLE AFIN DE LE RENDRE CONFORME AUX NOUVELLES MODALITÉS DÉCOULANT DE LA LOI VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, sanctionnée le 17 mars 2020, réforme le Programme de crédit de taxes foncières agricoles, plafonne au niveau municipal la valeur imposable des terres agricoles et crée une catégorie obligatoire d'immeubles forestiers;

CONSIDÉRANT QUE cette loi entraîne des modifications informatiques dans le système de taxation foncière municipale pour tenir compte de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts d'adaptation du système informatique sera assumé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des coûts d'adaptation du système informatique de la Ville sera assuré par l'Union des municipalités du Québec, en vertu d'une convention d'aide financière autorisée par le Conseil des ministres le 19 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit désigner un signataire pour le contrat de services à intervenir entre l'Union des municipalités du Québec et la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à signer le contrat de services entre l'Union des municipalités du Québec et la Ville pour la réalisation des travaux et la compensation des coûts d'adaptation du système de taxation municipale afin de se conformer à la *Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juin 2020
2. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juillet 2020

CE-2020-580

SOUSSION 2020 SP 152 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International (EPSI), 1020, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour les services professionnels d'évaluation des compétences du personnel opérationnel d'un montant total approximatif pour trois ans de 533 381,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 juin 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Le contrat pourra être prolongé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-16150-411 et 02-16150-419, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-581

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - CONSTRUCTION DANGEREUSE PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SITUÉE AU 8, RUE LANIEL

CONSIDÉRANT QUE la construction située au 8, rue Laniel a été incendiée le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 39 du Règlement de construction numéro 504-2005 stipule qu'une construction incendiée doit être démolie, y compris ses fondations, et que le terrain doit être débarrassé des débris et gravats dans les 180 jours suivants le jour de l'incendie;

CONSIDÉRANT QU'une inspection effectuée au mois de février 2017 par le Service de l'urbanisme et du développement durable a révélé que la construction située au 8, rue Laniel, présentait un risque pour la sécurité des personnes, car elle n'a pas été démolie, et que la cour avec une piscine creusée sans entretien et sans enceinte de sécurité, demeurait accessible;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction transmis au propriétaire du 8, rue Laniel, le 22 février 2017 et le 18 septembre 2017, lui demandaient de déposer une demande de permis pour la démolition de la construction incendiée;

CONSIDÉRANT QUE ces avis d'infraction sont demeurés sans suivi, le Service de l'urbanisme et du développement durable a signifié au propriétaire du 8, rue Laniel, le 12 février 2018, un constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle inspection effectuée par le Service de l'urbanisme et du développement durable le 25 octobre 2019 a révélé que le propriétaire du 8 rue Laniel n'a pas donné suite aux avis d'infraction, car aucune demande de démolition n'a été déposée à la Ville de Gatineau et que le bâtiment principal et la cour arrière sont toujours accessibles et constituent un risque pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mandaté un évaluateur immobilier qui, dans un rapport daté du 11 novembre 2019, conclut à une perte de valeur marchande suite au sinistre d'au moins 95 %;

CONSIDÉRANT QUE les rapports des inspections en urbanisme réalisés en 2017 et 2019 ainsi que celui du Service de sécurité incendie du 1^{er} mai 2016 démontrent que la construction du 8, rue Laniel constitue un risque pour la sécurité des personnes et qu'il n'y a pas de solution autre que la démolition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin de déposer une requête à la Cour supérieure en vue d'obtenir un jugement afin de forcer le propriétaire du 8, rue Laniel à procéder aux travaux de démolition de la construction incendiée, à nettoyer le terrain de tous les débris provenant des travaux, à niveler, gazonner et clôturer le terrain et, à défaut du propriétaire de s'y conformer dans le délai imparti par la Cour, de demander à cette dernière que la Ville de Gatineau soit autorisée à exécuter les travaux, et ce, aux frais des propriétaires.

Adoptée

CE-2020-582

RÈGLEMENT HORS COUR - JULIE DEMERS ET MARC PAPINEAU
C. VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie pour dommages et intérêts dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-009634-179;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les représentants des parties, sous réserve d'approbation par le présent comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif